



POLE COMPETITIONS

Procès-verbal n°21

(Mise en ligne le 12/04/2022)

Réunion du : Mardi 12 Avril 2022

Responsable
Elue référente au Comité Directeur : Mme Céline SCIORTINO

MODALITES D'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DU POLE COMPETITIONS

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions du Pôle Compétitions ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance devant la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
- 5) Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **50 Euros**.

PERMANENCES

La Commission des Compétitions assure une permanence le lundi, mardi et jeudi de 14H à 17H.
Téléphone : 04.91.32.04.13 ou 04.91.32.04.09
Courriel : secretariat@provence.fff.fr

MODIFICATIONS DE PROGRAMMATIONS DE RENCONTRES

Le nombre croissant de demandes de modifications à la dernière minute, de lieux où d'horaires des rencontres de la semaine en cours et du Week-end, entraîne des dysfonctionnements importants aux seins des services des sports des communes de la Région et de la ville de Marseille, dans les clubs pour lesquels des modifications peuvent apparaître jusqu'au vendredi après-midi et ainsi perturber leur fonctionnement et enfin des services Compétitions et Terrains du District de Provence, nous amène à compter du mercredi 03 Novembre 2021, à ce que toutes les demandes de modifications hebdomadaires arrivées au District de Provence après le mercredi 16h00, **ne soient plus traitées**.

Cela devrait nous permettre d'avoir une situation quasi définitive de la programmation des rencontres du week-end dès le jeudi midi.

Pour information, et pour vous aider dans vos programmations de la semaine et du Week-end, nous vous rappelons que vous pouvez consulter sur le site du District de Provence, dans l'onglet Compétitions puis Occupations des Installations, le lundi soir à partir de 18h00, la totalité des rencontres prévues sur le territoire du District, par date, par lieux et par horaires.

Vous avez donc, du lundi soir 18h00 au mercredi 16h00 pour nous faire parvenir vos demandes de modifications pour la semaine en cours.

De même, le vendredi soir à partir de 18h00, vous pourrez consulter de la même manière sur le site du District, les occupations définitives du Week-end. Cet état étant le référentiel définitif de la programmation des rencontres du Week-end.

Il servira également de référentiel pour les Officiels.

Nous vous rappelons également que toutes vos demandes de modifications doivent être formulées par mail et non pas par téléphone, avec l'entête ou le N° d'affiliation officiel de votre club à l'adresse suivante : secretariat@provence.fff.fr

Cette nouvelle procédure a été validée en Comité Directeur du District de Provence et elle figure sur le Procès-Verbal de la Commission des Compétitions en date du 06 Octobre 2021.

INFORMATION

- **Application de l'article 14 bis des Règlements Sportifs après le 30 novembre 2021.**
Une amende de 20 euros sera infligée par licence manquante (joueurs, dirigeants)
- **Programmation des rencontres**
Conformément aux dispositions des articles 11-4 du Règlement des Championnats Séniors et 8-3 du Règlement des Championnats des Jeunes, le Comité de Direction approuve à l'unanimité, la programmation des rencontres en semaine si nécessaire par la Commission des Compétitions.



INFORMATION

REPORTS DES RENCONTRES DES 18,19 et 20 MARS 2022

Suite à la Décision du Comité de Direction de reporter les rencontres des 18, 19 et 20 Mars 2022,
Vous pouvez dès à présent visualiser sur votre Footclubs et sur le site internet les dates de report de vos rencontres.
Attention : aucune demande de modification après la date fixée ne sera acceptée.

COMMISSION DES COUPES

Responsable : M. Francis AICARDI

Information

UNIBET COUPE DE PROVENCE

- 1/4 de Finale et 1/2 Finales**

Le tirage au sort aura lieu le Mardi 19 Avril 2022 à 18h30 au Domaine La Dona Tigana à Cassis.
Les rencontres des 1/4 de Finale auront lieu le dimanche 24 Avril 2022 sur le terrain du premier nommé.
Les rencontres des 1/2 Finales auront lieu le dimanche 5 Juin 2022 sur le terrain du premier nommé.

COUPE DE PROVENCE CLAIRIMMO

- 1/4 de Finale et 1/2 Finales**

Le tirage au sort aura lieu le Mardi 19 Avril 2022 à 18h30 au Domaine La Dona Tigana à Cassis.
Les rencontres des 1/4 de Finale auront lieu le dimanche 24 Avril 2022 sur le terrain du premier nommé.
Les rencontres des 1/2 Finales auront lieu le dimanche 5 Juin 2022 sur le terrain du premier nommé.

COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE

Responsable : Mme Céline SCIORTINO

Modification aux Calendriers

FOOTBALL LOISIR :

Poule B : US MIRAMAS n°10 Forfait Général



COMMISSION DES JEUNES

Responsable : Mme Céline SCIORTINO

Modifications aux Calendriers

U17 DEPARTEMENTAL 1 :

Poule A : AS SIMIANE COLLONGUE n°11 Forfait Général

U17 DEPARTEMENTAL 2 :

Poule B : FC CHATEAUNEUF LA MEDE n°12 Forfait Général

Poule C : ES LA CIOTAT n°10 Forfait Général

Poule C : US MIRAMAS n°3 Forfait Général

U14 DEPARTEMENTAL 3 :

Poule B : CAM PHENIX n°3 Forfait Général

TRESORERIE

- Forfait général (article 6-2 des Règlements Sportifs) : 200 Euros
- Equipes qui se retirent après élaboration des calendriers (article 2-1 des Règlements Sportifs) : 120 Euros

CLUB	CATEGORIE	SE RETIRE	FORFAIT GENERAL	AMENDES
US MIRAMAS	FOOT LOISIR		X	200 €
AS SIMIANE COLLONGUE	U17D1		X	200 €
FC CHATEAUNEUF LA MEDE	U17D2		X	200 €
ES LA CIOTAT	U17D2		X	200 €
US MIRAMAS	U17D2		X	200 €
CAM PHENIX	U14D3		X	200 €

- **Amendes Licences Manquantes Dirigeants**

Licence(s) manquante(s) après le 30 Novembre 2021 (article 14 bis-3 des Règlements Sportifs)

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	RENCONTRE	CLUB FAUTIF	AMENDES
23871069	12/03/2022	U19 D1	USM ENDOUME CATALANS/AUBAGNE FC	USM ENDOUME CATALANS	20
23789422	12/03/2022	VETERANS 11	USM ENDOUME CATALANS/FC MIRAMAS	USM ENDOUME CATALANS	40
23789424	19/03/2022	VETERANS 11	MSO/USM ENDOUME CATALANS	MSO	20
23789204	19/03/2022	VETERANS 11	AS AIRBUS HELICOPTERS/FC COTE BLEUE	AS AIRBUS HELICOPTERS	20
23789204	19/03/2022	VETERANS 11	AS AIRBUS HELICOPTERS/FC COTE BLEUE	FC COTE BLEUE	20
23790205	19/03/2022	VETERANS 8	ISTRES FC/SC ST CANNAT	ISTRES FC	40
23790205	19/03/2022	VETERANS 8	ISTRES FC/SC ST CANNAT	SC ST CANNAT	40
23924699	25/03/2022	FOOT LOISIR	FC ST VICTORET/US FARENQUE	US FARENQUE	20
23789748	26/03/2022	VETERANS 11	ES SALINS DE GIRAUD/AS COUDOUX	ES SALINS DE GIRAUD	40
23790910	26/03/2022	VETERANS 8	FC FUVEAU PROVENCE/ES GREASQUE	FC FUVEAU PROVENCE	40
24069451	26/03/2022	VETERANS 11	US VENELLES/JO ST GABRIEL	JO ST GABRIEL	40

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	RENCONTRE	CLUB FAUTIF	AMENDES
23889499	26/03/2022	U19 D1	ES FOS/GJ AIX LUYNES ATHLETICO	ES FOS	20
23789432	26/03/2022	VETERANS 11	JS PENNES MIRABEAU/US PELICAN	JS PENNES MIRABEAU	20
23790211	26/03/2022	VETERANS 8	FC FUVEAU/AC PORT DE BOUC	FC FUVEAU	40
23790211	26/03/2022	VETERANS 8	FC FUVEAU/AC PORT DE BOUC	AC PORT DE BOUC	20
23789435	26/03/2022	VETERANS 11	FC FUVEAU/FC MIRAMAS	FC FUVEAU	20
23781554	27/03/2022	D2	ST HENRI FC/ES LA CIOTAT	ST HENRI FC	20
24337838	27/03/2022	U14 D1	AS LA BOMBARDIERE/USPEG	AS LA BOMBARDIERE	20
23790905	02/04/2022	VETERANS 8	FC ENSUES LA REDONNE/US VELAUX	FC ENSUES LA REDONNE	20
24069448	02/04/2022	VETERANS 11	JO ST GABRIEL/US PUYRICARD	JO ST GABRIEL	40
24069448	02/04/2022	VETERANS 11	JO ST GABRIEL/US PUYRICARD	US PUYRICARD	40
23789745	02/04/2022	VETERANS 11	AS COUDOUX/LANCON SIBOURG SP	LANCON SIBOURG SP	40
24069446	02/04/2022	VETERANS 11	FC ETOILE HUVEAUNE/ES LA CIOTAT	ES LA CIOTAT	20
24085130	02/04/2022	FEM U18 A 8	FC ENSUES LA REDONNE/JEUNESSE GRIFFEUILLE	JEUNESSE GRIFFEUILLE	20
24086006	02/04/2022	FEM U15 A 8	SC FRAIS VALLON/MSO	MSO	40
23874987	03/04/2022	U17 D1	ES LA CIOTAT/FC ETOILE HUVEAUNE	ES LA CIOTAT	20
23877899	03/04/2022	U15 D1	ASPTT MARSEILLE/CA GOMBERTOIS	CA GOMBERTOIS	20
23879032	03/04/2022	U15 D2	ASCJ FELIX PYAT/SC FRAIS VALLON	SC FRAIS VALLON	40

La Responsable : Mme Céline SCIORTINO

